



**HAL**  
open science

## Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2016, Université de la Polynésie française. hceres-02037917

**HAL Id: hceres-02037917**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037917>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration publique

- Université de la Polynésie française

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de la Polynésie française

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique* de l'Université de la Polynésie française (UPF) est une formation assez récente dans la mesure où elle ne s'est autonomisée qu'en 2012, étant auparavant rattachée à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Nantes.

Il s'agit d'une licence « suspendue », c'est-à-dire que cette formation n'est composée que de deux semestres correspondant à une troisième année de licence (L3). Elle est accessible aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS). En outre, peuvent y accéder des professionnels, après passage devant une commission de validation, dans le but d'achever ou de compléter leur formation. A ce titre, les cours sont dispensés en formation continue en cours du soir et le samedi.

L'objectif poursuivi est la préparation aux concours de l'administration. Pour cela, la licence *Administration publique* de l'UPF propose une maquette d'enseignements regroupant des cours de droit public (165 heures), des cours ayant vocation de développer la culture générale des étudiants (économie politique, histoire contemporaine, problèmes politiques et sociaux contemporains, pour un total de 70 heures) auxquels s'ajoutent 90 heures de méthodologie et 30 heures de langues étrangères.

Les enseignements se déroulent classiquement en cours magistraux et en séances de travaux dirigés (TD). Les matières assorties de TD font l'objet d'évaluations en contrôle continu (comptant pour 50 %) et par un examen terminal (50 %) ; les matières non assorties de TD sont évaluées par un examen écrit terminal uniquement.

La licence *Administration publique* accueille en moyenne 45 étudiants par an.

## Synthèse de l'évaluation

La maquette d'enseignements proposée est assez équilibrée entre enseignements de droit public, enseignements d'ouverture à la culture générale et enseignements de méthodologie des concours. Toutefois, il peut paraître surprenant qu'aucun enseignement de « culture générale » à proprement parler ne soit proposé (le cours de « Problèmes politiques et sociaux contemporains » ne recouvre ce champ de la culture générale qu'imparfaitement). En outre, l'objectif étant la préparation aux concours administratifs ou le complément de formation nécessaire à une évolution de carrière, spécialement dans la fonction publique polynésienne, on aurait pu s'attendre au moins à un enseignement concernant le droit de l'Outre-Mer ou au moins le droit de la Polynésie puisque cet archipel bénéficie d'un « principe de spécialité législative ». Certes, cette spécialité peut être appréhendée par les enseignements dans divers cours mais sachant que le public d'une licence d'administration publique ne provient pas nécessaire d'un cursus préalable de droit, former les étudiants au général et au particulier dans un assez faible volume d'heures semble difficile à réaliser.

L'enseignement des langues (anglais, espagnol ou mandarin) est assez important puisqu'il est présent à chacun des semestres (davantage que durant la licence *Droit*). Une deuxième langue peut même être choisie à titre optionnel et supplémentaire. Il est néanmoins regrettable qu'aucune certification ne soit proposée par la formation.

L'hétérogénéité du public, revendiquée dans le dossier et qui est effectivement bienvenue, aurait pu entraîner une diversification des parcours ou la mise en place d'une formation à la carte afin de satisfaire les besoins différents des étudiants et stagiaires de formation continue. Ainsi, les dispositifs d'aide à la réussite ne sont-ils pas suffisamment développés pour accompagner les différents types d'étudiants et de stagiaires ; il n'existe pas non plus de dispositifs de remise à niveau afin de faciliter l'intégration des étudiants ou des stagiaires. De même, si l'absence de stage se justifie pleinement pour les stagiaires de formation continue, elle handicape en revanche les étudiants qui souhaitent intégrer l'administration par voie de concours.

L'équipe pédagogique est restreinte, ce qui est assez logique pour ce genre de formation ne portant que sur deux semestres. Les professionnels associés à la formation accomplissent essentiellement les travaux dirigés des matières de droit public et les enseignements de méthodologie. Concernant ces derniers, ceci est logique et sans doute efficace, à condition que les professionnels en question aient eux-mêmes une bonne connaissance par leur profession ou leur accès à la fonction publique à ce type d'épreuves, ce que le dossier n'indique pas suffisamment. Il ne semble pas exister de partenariats institutionnels avec les administrations polynésiennes ce qui est regrettable dans la mesure où cela permet aux étudiants de mieux connaître le secteur professionnel qu'ils aspirent à intégrer.

Le nombre d'étudiants inscrits est satisfaisant. Il est même important comparé au nombre d'étudiants inscrits en L3 *Droit* (entre 43 et 47 sur les trois dernières années contre 60 à 67 en L3 *Droit*). Le taux de réussite est tout à fait correct (entre 65 et 72 %) sachant qu'une part des étudiants intègre une formation juridique à ce stade seulement. Mais, ce qui est déterminant s'agissant d'une licence *Administration publique*, au-delà du taux de réussite en licence, c'est la réussite aux concours. Sur ce point, le dossier est relativement muet. Il indique seulement que 59 % des étudiants diplômés se sont insérés professionnellement dans les 12 mois de l'obtention de leur diplôme. Mais, d'une part, ces étudiants ont-ils eu un concours ou ont-ils été recrutés dans l'administration comme contractuels ou dans le secteur privé ? D'autre part, comment sont comptabilisés dans les taux d'insertion, les étudiants, et selon le dossier ils sont nombreux, qui suivaient la formation tout en étant déjà insérés professionnellement ? Peu d'étudiants poursuivent en master (deux en 2013-2014), ce qui est normal pour ce type de formation et ceci d'autant plus qu'il n'existe pas de master d'administration publique à l'UPF.

La licence *Administration publique* manque d'un véritable pilotage outillé : les données chiffrées du dossier (qui proviennent souvent des services de l'Université) ne font pas suffisamment l'objet d'analyses au niveau de la formation ; elles sont insuffisamment accaparées par l'équipe pédagogique et les responsables de la formation. Aucune analyse qualitative ne vient s'ajouter aux données quantitatives, ce qui est particulièrement regrettable dans une formation qui accueille un nombre d'étudiants assez limité.

#### Points forts :

- Une formation qui répond à un besoin local de formation des cadres de l'administration et ceci d'autant plus que la Polynésie est, d'une part, isolée géographiquement et, d'autre part, concernée par un régime de spécialité législative qui lui confère des particularités institutionnelles et juridiques fortes.
- Une formation qui attire un nombre certes peu important d'étudiants mais non négligeable pour ce type de formation ; son ouverture en cours du soir et le samedi y contribue sans doute.

#### Points faibles :

- Un pilotage très insuffisant de la formation qui contribue à dispenser une formation identique à un public pourtant extrêmement hétérogène, sans que des enseignements de mise à niveau, des dispositifs d'aide à la réussite ou des stages ne soient proposés pour s'adapter aux particularités des étudiants et à leur diversité.
- Une formation qui n'entretient pas de partenariats avec les institutions de Polynésie, qui pourraient contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants.
- L'absence de certification en langue.
- Le manque d'usage des outils numériques.

#### Recommandations :

Au titre des recommandations, une réflexion pourrait être menée sur l'insertion professionnelle et les besoins concrets de « cadres publics », et ce, en se projetant dans le temps. Cette réflexion pourrait déboucher sur la proposition d'une formation plus individualisée aux étudiants, tenant compte de leurs profils différenciés, sur des méthodes pédagogiques différentes (usages du numérique) et sur la mise en place de partenariats avec les administrations présentes en Polynésie.

## Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	L'adéquation est en partie incertaine en raison de la spécificité du droit polynésien et de l'absence d'enseignements en la matière. Certains cours ont des intitulés un peu abscons (« régimes d'administrations publiques »), ce qui nuit à la lisibilité de la formation. En outre, le double public (étudiants d'une part et professionnels désireux d'évolution professionnelle d'autre part), aux origines diverses (certains étudiants proviennent de BTS, d'autres d'une L2 <i>Droit</i> ) fait craindre une assimilation incertaine des cours et autres enseignements en raison de l'absence de formation à la carte.
Environnement de la formation	<p>Il n'y a pas véritablement de concurrence à cette formation. La Polynésie est isolée au milieu du Pacifique. La seule concurrence est celle de la licence <i>Droit</i> proposée par l'UPF. Mais en réalité, cette dernière forme des généralistes du droit et non des publicistes. En outre, l'accent mis sur la méthodologie par la licence <i>Administration publique</i> en fait une véritable préparation aux concours administratifs. Les deux formations sont donc sur des créneaux distincts.</p> <p>Il n'existe pas de partenariats institutionnels avec les différentes administrations présentes en Polynésie, ne serait-ce que pour offrir des stages aux étudiants de la licence <i>Administration publique</i>.</p> <p>Pourtant, les besoins en formation de cadres administratifs en Polynésie semblent importants. Dès lors, permettre une connaissance mutuelle des administrations et des étudiants pourrait entraîner une bienveillance mutuelle profitable à tous.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est composée de deux professeurs de droit public, quatre maîtres de conférences (MCF) et un professeur agrégé (PRAG), ce qui est tout à fait cohérent, tant au regard de leur spécialité que du relativement faible volume d'enseignements à réaliser. On peut néanmoins s'étonner que le cours sur l'Union européenne soit dispensé par un MCF de droit privé. En outre six professionnels interviennent dans la formation au titre des TD, des langues, ou des enseignements méthodologiques.</p> <p>L'équipe semble se réunir essentiellement de manière informelle. Or, avec une équipe restreinte, une procédure plus formelle aurait pu être mise en place (absence de conseil de perfectionnement). Il n'apparaît pas dans le dossier de pilotage apparent, formalisé. De la même manière, si les étudiants semblent être associés à la formation, le dossier ne mentionne pas de quelle manière ils le sont.</p>
Effectifs et résultats	Les éléments sur ce point sont insuffisamment renseignés dans le dossier. Les effectifs globaux sont certes satisfaisants mais ils semblent comptabiliser les stagiaires ayant choisi de ne suivre qu'un seul module, ce qui peut affecter la lecture de la grille des résultats et de l'insertion professionnelle. Le dossier souffre d'un manque d'analyse qualitative et même quantitative de la réussite aux concours administratifs alors qu'il s'agit là de l'objectif assigné à cette formation.

Place de la recherche	Sans véritable objet dans le cadre d'une licence <i>Administration publique</i> . Les enseignants sont membres d'une équipe de recherche (équipe d'accueil (EA) 4240 Gouvernance et développement insulaire).
Place de la professionnalisation	<p>Certains enseignements relèvent de la méthodologie des concours administratifs et constituent en un sens une modalité de professionnalisation. Pour le reste, il n'est rien dit des mises en situation qui pourraient davantage faire figure de professionnalisation.</p> <p>On regrette l'absence de liens institutionnels avec les administrations de la Polynésie et l'absence de stage au moins pour découvrir les métiers de l'administration. Des conférences-métiers ne semblent même pas exister.</p>
Place des projets et stages	Cet item est sans objet dans la mesure où il n'y a pas de stage offert durant la licence <i>Administration publique</i> . Mais, ceci est parfaitement regrettable, surtout pour les étudiants d'une licence ayant pour but de décrocher un futur emploi dans une administration ; il faudrait à tout le moins qu'ils puissent découvrir <i>in vivo</i> comment fonctionne une administration.

<p>Place de l'international</p>	<p>Le but d'une licence <i>Administration publique</i> étant de former aux concours administratifs, la place de l'international est forcément limitée. On notera que les étudiants suivent 15 heures de TD de langues par semestre, ce qui est plus que la licence Droit. Trois langues sont proposées : anglais, espagnol et mandarin. En outre, les étudiants peuvent suivre une seconde langue s'ils le souhaitent (les points au-dessus de la moyenne viennent alors en bonus).</p> <p>On ne comprend pas pourquoi le nombre de crédits européens (ECTS) varie selon les semestres dans la mesure où le nombre d'heures est identique. La politique en matière de langue serait satisfaisante si une certification était possible car importante pour une insertion professionnelle après une licence <i>Administration publique</i>.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès à la licence <i>Administration publique</i> semble assez ouvert et large : étudiants titulaires d'une L2 (sans indication de spécialité de celle-ci dans le dossier) ou d'un BTS, et personnes en formation continue (par validation des acquis professionnels notamment). Les modalités ou critères de choix des dossiers ne sont pas précisés dans le dossier. On regrette l'absence de dispositifs de remise à niveau ou de dispositifs d'aide à la réussite, alors même que le nombre d'étudiants n'est pas si important qu'il interdise ce genre de modalités.</p> <p>Deux étudiants ont poursuivi en master pour la seule année renseignée, ce qui est peu mais logique eu égard à la raison d'être de la formation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont très classiques : cours magistraux et TD. Une plate-forme numérique (Espadon) permet de mettre en ligne des éléments de cours ou des documents de travail mais cet outil ne semble pas être véritablement utilisé. En tout cas le dossier ne mentionne aucune donnée concrète sur son utilisation.</p> <p>La formation est ouverte en formation continue en cours du soir et le samedi. Mais il n'est pas précisé la proportion de personnes qui profitent de cette organisation dans le cadre d'un emploi. Cette analyse aurait pu permettre de tirer des conséquences sur les modalités d'enseignement ; l'enseignement à distance, par exemple, n'a ainsi, semble-t-il pas été envisagé.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques : contrôle continu et examen terminal. La part de l'oral est assez faible (un seul enseignement en plus des langues).</p> <p>L'attribution des ECTS est difficilement compréhensible : il est curieux que le nombre d'ECTS soit identique pour une matière assortie de 15 heures de cours magistral et pour une matière dispensée en 25 heures de cours magistral et 15 heures de TD.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier contient une rubrique « compétences transversales » ; il est ainsi écrit : « Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet », « Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation », « Développer une argumentation avec esprit critique ». Il s'agit de la reprise de ce que l'on trouve dans les dossiers des autres formations... On doute donc que ce soit des compétences issues d'une véritable approche des compétences de la formation. Parmi les compétences transversales attendues, le dossier indique par exemple « utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe ». On ne voit pas comment cette compétence peut être obtenue par les enseignements proposés puisqu'aucun ne porte sur l'usage de l'informatique.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Au niveau de l'Université, le centre d'orientation, de stage et d'insertion professionnelle réalise des enquêtes dont le taux de réponse est tout à fait satisfaisant.</p> <p>Mais il y a une absence de véritable analyse des taux de réussite et des taux d'insertion. Les données chiffrées ne sont pas appréhendées par les responsables de la formation. Surtout, alors que les effectifs sont assez peu nombreux, aucun renseignement qualitatif n'est présent dans le dossier sur ce que sont devenus les diplômés et les non-diplômés, ce qui est particulièrement regrettable.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ce que le dossier justifie par la petite taille de la formation. Or, l'argument est réversible : il est plus facile de mettre en place ce conseil de perfectionnement dans une structure de petite taille. Le contexte difficile (taux d'insertion notamment) nécessiterait sans doute un pilotage mieux outillé de la formation.</p> <p>Le processus d'autoévaluation n'est pas expliqué par le dossier mais il semble relever du seul responsable pédagogique de la formation.</p>
---	---

# Observations de l'établissement

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

**Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G**

**Licence « Administration Publique »  
Université de la Polynésie Française (Tahiti)**

**Porteur : Jean-Paul PASTOREL**

**Observations**

Le rapport de l'HCERES relatif à la licence d'administration publique (LAP) suscite les observations suivantes :

1. La recommandation de l'HCERES sur une réflexion à conduire sur l'insertion professionnelle et les besoins concrets en « cadres publics » en se projetant dans le temps **retient tout notre intérêt et toute notre attention.**

Cette réflexion est d'autant plus logique que les licences d'administration publique s'inscrivent traditionnellement dans le cadre d'Instituts de Préparation à l'Administration Générale qui ont pour vocation de préparer les étudiants à la réussite aux concours administratifs de la fonction publique ainsi qu'à l'insertion professionnelle dans des organismes publics et parapublics. C'était d'ailleurs le cas à l'époque où la LAP de l'IPAG de Nantes était délocalisée à l'UPF.

Ce projet ambitieux pourrait effectivement répondre aux besoins différenciés des étudiants en tenant compte de leurs profils, des différents concours, et des méthodes pédagogiques différentes à mettre en œuvre. Le service de Formation continue de l'UPF propose déjà des préparations *ad hoc* à certains concours administratifs.

Ce projet nécessite un véritable partenariat avec l'Etat, la Polynésie française et les communes de la Polynésie française (voir le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française et le centre de gestion de la fonction publique communale).

2. La recommandation sur les partenariats institutionnels **répond parfaitement aux besoins de formation des « cadres publics » de la Polynésie française.**

Ces partenariats permettraient non seulement d'offrir des stages aux étudiants dans les administrations publiques mais aussi d'adapter la formation aux différents concours des fonctions publiques en Polynésie française.

3. Sur les dispositifs de remise à niveau

Ces dispositifs ont été expérimentés par le service de la Formation continue dans un passé récent. Ils sont **souhaitables** dans la mesure où l'accès à la formation est ouvert aux étudiants par validation d'acquis (étudiants en reprise d'études, fonctionnaires intéressés par des promotions internes, etc.). Toutefois, cette expérience ne s'est pas avérée concluante en raison du coût des modules de remise à niveau (sachant que les droits d'inscription pour une année de LAP sont déjà d'un montant de 90 000 XPF et qu'en formation continue, les formations doivent être financièrement équilibrées par les droits d'inscription même si l'université soutient financièrement le diplôme).

Il faudrait, d'après le service de la Formation continue, 64 étudiants inscrits pour équilibrer financièrement le coût de la formation sans soutien de l'UPF.

4. Sur l'utilisation de la plate-forme numérique et les modalités d'enseignement

La plate-forme numérique Espadon **est utilisée** par les intervenants et les étudiants – dont la plupart sont salariés – y sont très attachés. L'UPF incite d'ailleurs les enseignants à utiliser cette plate-forme. Toutefois, une partie des étudiants (une dizaine par promotion) n'a pas d'accès au net et il faut prévoir pour eux des supports papier).

S'agissant des modalités d'enseignement, la LAP a fonctionné avec des enseignements à distance (EAD) lorsqu'elle était dispensée en convention avec l'IPAG de Nantes (avec des renvois à un ouvrage collectif particulièrement bien fait par des collègues nantais et des données numériques pour chaque EAD). Toutefois, cette expérience rendue inévitable pour équilibrer financièrement la formation à l'époque où il y avait moins d'étudiants inscrits et où il fallait faire venir en mission deux universitaires de l'IPAG de Nantes, ce qui surenchérisait le coût de la formation, s'est avérée décevante : l'évaluation de ces dispositifs a mis en avant un taux de réussite très faible et même catastrophique dans les modules enseignés en EAD ; il a même fallu organiser des modules de soutien pédagogique « *en présentiel* » en complément de ces EAD (en puisant dans les excédents de la formation continue puisque ces modules n'étaient pas financés) qui ont permis d'améliorer légèrement le taux de réussite mais sans parvenir au même taux de réussite que dans les modules « *en présentiel* ». Les EAD ne sont pas toujours adaptés au profil des étudiants de la LAP qui ont besoin d'un bon encadrement en présentiel et même de soutien pédagogique.

Le 30 MAI 2016



Le Président,

Pr. Eric CONTE